

Information réglementée<sup>1</sup>

**Offre en souscription publique d'un emprunt obligataire à 5 ans assorti d'un coupon brut de 6% pour un montant minimum de € 50 millions<sup>2</sup>.**

**Modification de la date de clôture de la période d'Offre, de la date de paiement des Obligations, de la date de paiement des intérêts et de la date de remboursement**

*La Hulpe, le 8 janvier 2010*

ATENOR GROUP a annoncé le 7 janvier 2010, le lancement d'une émission obligataire à 5 ans d'un montant minimum de € 50 millions<sup>2</sup> sous forme d'une offre publique en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg ouverte aux investisseurs particuliers et institutionnels.

Compte tenu des importantes demandes manifestées par les investisseurs auprès des banques, Atenor a décidé de recueillir les souscriptions pour un montant de € 75 millions maximum et a fixé la nouvelle date de paiement des obligations souscrites au 18 janvier 2010.

Pour rappel, le produit net de l'offre sera affecté à la mise en œuvre de la politique prudente d'acquisition d'ATENOR GROUP ainsi qu'à la mise en valeur des projets en portefeuille. Après les investissements consentis en 2004 et 2005, après la livraison du projet Président et tenant compte des conditions d'acquisitions favorables, ATENOR GROUP étudie la possibilité de nouveaux investissements en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg. Le produit de l'emprunt pourra également servir au remboursement de billets de trésorerie arrivant à échéance dans le cadre normal de son programme.

Le prix d'émission est fixé à 101,875% de la valeur nominale des obligations avec un coupon brut de 6% payable le 18 janvier de chaque année. Le rendement actuariel brut sur le prix d'émission s'élèvera à 5,56% pour les investisseurs conservant les obligations jusqu'à leur échéance.

Les obligations donneront droit à un remboursement à 100% de leur valeur nominale à la nouvelle date d'échéance fixée, le 18 janvier 2015 (au lieu du 29 janvier 2015).

Les obligations sont libellées en tranches de € 1.000. Sous réserve d'une clôture anticipée, la période de souscription restera ouverte jusqu'au 13 janvier 2010 (16h00), au lieu du 27 janvier 2010. La date de paiement des obligations est fixée au 18 janvier 2010 (au lieu du 29 janvier 2010).

Les obligations émises par ATENOR GROUP seront cotées à la Bourse de Luxembourg.

Les banques KBC et Banque Degroof agissent en tant que joint lead managers dans le cadre de l'émission et du placement des obligations.

<sup>1</sup> *au sens de l'Arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.*

<sup>2</sup> *Le montant minimum correspond au montant minimum des obligations que la société avait l'intention d'émettre.*

Pour souscrire aux obligations ainsi émises par ATENOR GROUP ou pour obtenir tout renseignement, les investisseurs peuvent s'adresser aux banques KBC et Banque Degroof.

KBC 078/15.21.53  
[www.kbc.be/obligations](http://www.kbc.be/obligations)

Banque Degroof 02/287.95.52  
[www.degroof.be](http://www.degroof.be)

Le prospectus de l'émission obligataire peut être obtenu gratuitement aux guichets et sur les sites internet de ces banques.

Il est également disponible sur le site d'ATENOR GROUP ([www.atenor.be](http://www.atenor.be)).

### **Calendrier financier :**

Publication des résultats annuels 2009 :	5 mars 2010
Assemblée Générale 2010 :	23 avril 2010
Communiqué intermédiaire :	19 mai 2010
Publication des résultats semestriels :	31 août 2010
Communiqué intermédiaire :	19 novembre 2010

*ATENOR GROUP est une société de promotion immobilière cotée sur le marché de NYSE Euronext Brussels. Sa mission vise à apporter, par son approche urbanistique et architecturale, des réponses adéquates aux nouvelles exigences qu'impose l'évolution de la vie urbaine et professionnelle. Dans ce cadre, ATENOR GROUP investit dans des projets immobiliers d'envergure répondant à des critères stricts en termes de localisation, d'efficacité économique et de respect de l'environnement.*

Reuters: ATE0.BR - Bloomberg: ATEB BB

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter Monsieur Stéphane Sonnevillie, Administrateur Délégué ou Monsieur Sidney D. Bens, Directeur Financier.

☎ +32-2-387.22.99 - 📠 +32-2-387.23.16 - e-mail : [info@atenor.be](mailto:info@atenor.be) - [www.atenor.be](http://www.atenor.be)

**ATEB**  
**LISTED**  
**NYSE**  
**EURONEXT**

### **Avertissement :**

La distribution de la présente communication, ainsi que l'offre et la vente dans certains pays des titres décrits dans la présente communication, peuvent être soumises à des restrictions légales. Toute personne lisant la présente communication veillera donc à s'informer et à respecter ces restrictions



Société anonyme de droit belge  
Siège social: Avenue Reine Astrid 92 à 1310 La Hulpe.

## Offre en souscription publique en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg d'obligations émises dans le cadre d'un emprunt obligataire d'un montant minimum de 50.000.000 EUR

### Modification de la date de clôture de la période d'Offre, de la date de paiement des Obligations, de la date de paiement des intérêts et de la date de remboursement

Atenor Group SA publie ce jour un supplément approuvé par la CSSF en date du 8 janvier 2010 (qui est indissociable du prospectus relatif à l'offre en souscription publique et d'admission à la cotation approuvé par la CSSF en date du 6 janvier 2010). Sauf stipulation contraire, les termes définis utilisés dans le prospectus ont la même signification dans le supplément.

Le supplément a pour objet d'informer l'investisseur des modifications suivantes décidées par Atenor Group concernant l'Offre et les conditions régissant les Obligations :

1. la date de clôture de la Période d'Offre a été avancée au 13 janvier 2010 à 16h00 (inclus) ;
2. la date de paiement des Obligations, la date d'émission des Obligations et la date d'admission des Obligations sur la Bourse de Luxembourg ont été avancées au 18 janvier 2010 ; par conséquent, le paiement des Obligations par les investisseurs doit intervenir le 18 janvier 2010 ;
3. la date de paiement des intérêts est fixée au 18 janvier de chaque année, et pour la première fois le 18 janvier 2011 ;
4. la date d'échéance des Obligations et la date de remboursement ont été avancées au 18 janvier 2015 ; les Obligations conservent une durée de 5 ans ; et
5. compte tenu des importantes demandes manifestées par les investisseurs, l'Emetteur se réserve le droit de recueillir des souscriptions pour un montant total n'excédant pas 75.000.000 EUR.

Par conséquent, le résumé du prospectus ainsi que les sections 7 (*Termes et Conditions des Obligations*) et 9 (*Conditions de l'Offre, souscription et vente*) du prospectus sont modifiés par le supplément afin de tenir compte de ces différentes modifications. En outre, toute référence dans le prospectus aux dates du 29 janvier, 29 janvier 2010 et 29 janvier 2015 sont remplacées - respectivement - par les dates suivantes : 18 janvier, 18 janvier 2010 et 18 janvier 2015. Les autres mentions du prospectus demeurent inchangées.

Conformément à l'article 13 de la loi luxembourgeoise du 10 juillet 2005 relative aux prospectus pour valeurs mobilières, les investisseurs qui ont accepté de souscrire à des Obligations avant que le supplément ne soit publié ont le droit de retirer leur acceptation pendant deux jours ouvrables après la publication du supplément, à savoir jusqu'au 12 janvier 2010 à 16h00 (inclus).



**Supplément** : Le Supplément établi en français a été approuvé le 8 janvier 2010 par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Grand Duché de Luxembourg (la « CSSF ») conformément à l'article 13 de la loi luxembourgeoise du 10 juillet 2005 relative aux prospectus pour valeurs mobilières. Le Supplément est disponible gratuitement au siège social de l'Emetteur, situé rue Reine Astrid 92, 1310 La Hulpe. Il pourra être obtenu gratuitement en en faisant la demande auprès de KBC Bank NV (Havenlaan 2 à 1080 Bruxelles), aux guichets de toute agence de KBC Private Banking ainsi qu'auprès de Banque Degroof SA (Rue de l'Industrie 44 à 1040 Bruxelles). Il peut également être consulté sur les sites Internet de l'Emetteur ([www.atenor.be](http://www.atenor.be)), de KBC ([www.kbc.be](http://www.kbc.be)), de la Banque Degroof ([www.degroof.be](http://www.degroof.be)) et de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)).

**Avertissement** : Chaque investisseur intéressé par un investissement dans les Obligations doit se déterminer quant à l'adéquation de cet investissement au regard des circonstances qui lui sont propres (notamment connaissances et expérience en matière financière, objectifs d'investissement, situation financière). Tout investisseur ne doit prendre sa décision quant à un investissement dans les Obligations qu'après un examen indépendant des informations reprises dans le Prospectus complet et le Supplément. En cas de doute relatif au risque impliqué dans l'achat des Obligations et à l'adéquation d'un tel investissement à leur besoin et à leur situation, les investisseurs sont invités à consulter un spécialiste en conseils financiers ou, le cas échéant, s'abstenir d'investir.